

LE NOUVEAU TRIBUNAL DE PARIS ET SES ABORDS

Programmé le 16 septembre 2025 @ 9h00 - 12h00

COMPLET

Cette sortie est également programmée le jeudi 11 septembre.

Depuis 2019, le nouveau tribunal domine de ses 160 mètres le quartier des Batignolles et tout le nord-ouest de Paris. Cette visite vous en fait découvrir les espaces publics et les abords, de la station Pont-Cardinet à la rue du Bastion.

Afin de répondre à la saturation du palais de la Cité, l'État confirme en 2003 sa volonté d'en déménager une partie des juridictions sur un nouveau site à définir. Après six années de réflexion, le choix se porte sur la ZAC de Clichy-Batignolles qui commence à sortir de terre au nord-ouest de Paris, autour d'un vaste parc. En avril 2019, le gigantesque bâtiment, dessiné par Renzo Piano, ouvre enfin ses portes aux magistrats, avocats, justiciables et visiteurs.

La visite du tribunal, précédée d'un parcours dans le quartier depuis la nouvelle station de métro Pont-Cardinet, sera d'abord l'occasion de découvrir la frange ouest du quartier des Batignolles. Des immeubles à l'architecture variée, parfois originale, s'alignent en bordure ouest du parc Martin Luther King et offrent de beaux points de vue sur ses allées, ses pièces d'eau et ses frondaisons. Plus près du tribunal, un bastion de l'enceinte de Thiers et les ateliers Berthier de l'Opéra (ext.) sont les témoins d'un passé pas si lointain.
Notre parcours se poursuivra et se terminera dans la gigantesque salle des pas perdus du palais, tout en blanc et en transparence, et sur ses coursives superposées. Celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent pourront alors rester dans le palais pour assister à une audience correctionnelle.

Prix de la sortie : 15 €

RDV :
- **8h45** au RER Sucy
- ou sur place **10h20** métro Pont Cardinet, sortie rue Cardinet.

Nombre de places : 25 personnes maximum

Durée : 2h environ

Inscriptions :
- à partir du **lundi 1er septembre à 10h**
- par **SMS** au **06 10 23 38 01** en indiquant nom et prénom de chaque adhérent concerné
– *2 inscriptions maximum par SMS.*

Dépôt de **chèque sous 8 jours** au bureau SLA lors de la permanence du mardi ou à la MDA boites aux lettres en entrant à droite.

Précisions importantes : nous entrerons dans le tribunal, donc **carte d'identité.**

Pas d'objets tels que couteaux, ciseaux, compas etc…
Pas de canettes, gourdes, bouteilles en verre ou aérosols.
Il n'y a pas de consigne